

Affaires
sociales et
Santé
publique
Titre
Date de
dépôt

Les résultats de l'"Enquête nationale de Santé" des Belges. (QO 20717)
30/03/2010

Réponse

La 4ème Enquête de Santé, commandée par les entités fédérées et l'État fédéral, a été réalisée par l'Institut Scientifique de Santé Publique en collaboration avec la Direction générale Statistique et Information Économique. Cette étude a été financée pour moitié par le fédéral. Des efforts constants sont réalisés afin d'améliorer la santé de la population et sa prise en charge. Des moyens considérables sont alloués pour de nouvelles initiatives en faveur: - des patients atteints d'un cancer et des malades chroniques et/ou rares, notamment par la mise en place d'un Plan cancer, d'un programme maladies chroniques et par la préparation d'un Plan maladies rares. Ces plans ont pour objectif de mettre en place une stratégie permettant de prévenir et de prendre en charge de manière efficace et cohérente ces affections; - des patients, avec par exemple de nouvelles baisses de tickets modérateurs pour les prestations de kinésithérapie, la suppression des suppléments de chambre en chambres à deux lits pour tous, de nouvelles baisses de prix pour les médicaments, etc.; - des prestataires et institutions de soins enfin, avec des moyens considérables pour l'exécution du plan d'attractivité pour la profession d'infirmière, de nouveaux montants pour soutenir la médecine générale, la mise en oeuvre du nouveau mode de rémunération des pharmaciens d'officine, le renforcement du financement de l'encadrement dans les maisons de repos, etc. Tel que vous l'avez souligné dans votre question, il ressort un sentiment de mal-être profond pour près d'un quart de la population. Le chiffre le plus grave étant les 47% de citoyens adultes souffrant de surcharge pondérale. C'est pourquoi, il est important de rappeler que le PNNS a été instauré, afin notamment de limiter l'envol de la prévalence de l'obésité en Belgique. En effet, le principal objectif de santé du PNNS est d'améliorer les habitudes alimentaires et d'augmenter le niveau d'activité physique de la population. Il se situe en amont de la maladie, il vise donc à éviter que les gens ne souffrent de surpoids, d'obésité ou d'autres maladies chroniques associées à de mauvaises habitudes de vie. Je suis consciente cependant que beaucoup de choses sont encore à mettre en oeuvre et il est important d'agir tant en amont de toutes ces maladies qu'au niveau de la bonne prise en charge des personnes déjà malades. Mais il est clair que les changements de comportement alimentaire ou d'une bonne hygiène de vie s'entendent au moins à l'échelle d'une génération. Il faut dès lors poursuivre les efforts mis en place par chacun d'entre nous et les renforcer au vu de l'enquête publiée. En ce qui concerne la promotion d'une alimentation saine et la pratique quotidienne d'exercices physiques, je ne peux que vous confirmer que j'y suis sensible. Enfin, je tiens à rappeler que ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine CIM, afin de mettre en place un groupe de travail chargé d'étudier et de répondre aux différentes recommandations: - votées au

Sénat en janvier 2008, par sa résolution visant à mieux prendre en compte les risques de la surcharge pondérale et de l'obésité en terme de santé publique; - proposées par le groupe de travail mis en place au sein de l'INAMI, concernant l'obésité infantile (0-18 ans). En effet, il ressort de toutes ces recommandations la mise en place d'un travail accru en terme de prévention primaire et secondaire (meilleure définition et concertation des rôles de chacun, meilleure visibilité d'information en matière de risques liés à une surcharge pondérale, détection précoce de cette surcharge via les centres PMS-PSE).